

Département : ARDÈCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

Arrondissement : Tournon-sur-Rhône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : SAVAS

ARRÊTÉ DE PROLONGATION D'UN ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE – ROUTE DE SAINT JULIEN

Le Maire de la Commune de SAVAS,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ; modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et notamment ses articles 25 et 45,

VU la loi 83-8 relative aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le Code des Collectivités locales et notamment son article L2213-1,

VU l'arrêté interministériel du 24-11-1967 portant sur la signalisation routière,

VU l'arrêté municipal n°7/2026 du 5-02-2026 portant réglementation de la circulation routière Route de Saint Julien entre le 23/02/2026 et le 27/04/2026,

VU la demande de Madame Delphine MOTTO MURIAGLIO de l'entreprise J. GRENOT – 79, Allée de Beauregard – 07100 ANNONAY, en date du 10 avril 2026, visant à prolonger l'arrêté municipal n°7/2026 du 5/02/2026 suite à des imprévus qui ont reculer la fin de réalisation des travaux prévus,

A R R E T E

ARTICLE 1

Afin de permettre à Monsieur BETON Jimmy, représentant de l'entreprise J. GRENOT – 79, Allée de Beauregard – 07100 ANNONAY, de terminer les travaux d'extension du réseau BT antenne relais, l'arrêté n°7/2026 du 5 février 2026 est prolongé jusqu'au 26/06/2026 inclus . De ce fait, la route de Saint Julien pourra être momentanément fermée de 7h30 à 17h00 ou mis en circulation alternée pendant la durée des travaux. Et ce jusqu'au :

26 juin 2026 inclus

Route de Saint Julien – 07430 SAVAS

ARTICLE 2

Afin d'assurer la sécurité des usagers, la signalisation réglementaire sera installée par l'entreprise J. GRENOT - Monsieur BETON Jimmy et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté en ce qui le concerne :

Monsieur le Maire de SAVAS

Monsieur le commandant de la Gendarmerie d'ANNONAY

Fait à SAVAS, le 10 Avril 2026

Monsieur le Maire,
D. GUIOT

